



communiqué de presse

Lundi 6 avril 2009

Xavier Darcos a rencontré les représentants des principales associations éducatives complémentaires de l'enseignement public

Les représentants des principales associations éducatives complémentaires de l'enseignement public¹ ont participé aujourd'hui, lundi 6 avril 2009, à une rencontre avec Xavier Darcos, ministre de l'Education nationale

Les échanges ont permis à Xavier Darcos et aux dirigeants associatifs de réaffirmer leur volonté commune de poursuivre un travail partenarial étroit dans l'intérêt de l'Ecole et pour la réussite de tous les élèves.

Xavier Darcos insiste de nouveau sur le rôle majeur joué au quotidien par les acteurs associatifs, dans une complémentarité bien comprise avec la communauté scolaire. Il entend conforter le soutien apporté par le ministère de l'Education nationale aux partenaires du monde associatif, dans le double souci de l'utilisation des crédits de l'Etat et des exigences énoncées par le Parlement.

Les associations rappellent quant à elles leur engagement ancien, aux côtés de l'Education nationale, dans la mise en œuvre d'actions au profit des élèves et des enseignants, dont des activités périscolaires. Aujourd'hui comme hier, elles sont toujours volontaires pour contribuer à la réussite de nouvelles actions définies comme prioritaires par le ministre lorsqu'elles visent, entre autres, à réduire l'échec scolaire et aider les élèves les plus en difficulté, notamment grâce à l'accompagnement éducatif à travers ses trois volets, l'aide aux devoirs, la pratique artistique et culturelle, et la pratique sportive.

Partageant les analyses sur les objectifs poursuivis et les actions définies, le ministre et les associations s'engagent à renouveler et à renforcer leur collaboration. A cette fin, des avenants aux conventions pluriannuelles sur objectifs ont été signés pour les années 2009 et 2010. Au-delà de la confirmation des programmes d'action propres à chacune des associations, la signature de ces avenants permet de consacrer les évolutions suivantes :

- Le ministère de l'Education nationale apporte un soutien financier aux projets présentés par les associations. Ainsi, avant la fin du premier trimestre, chaque association fournit au ministre le descriptif des actions qui seront développées au cours de l'année dans chaque académie.
 - Les associations interviennent également dans le domaine de l'accompagnement éducatif, en articulation avec les collectivités territoriales, en particulier dans la promotion du dispositif, son articulation avec le temps post et péri scolaire, la coordination des activités, l'harmonisation des interventions et la formation des intervenants.
-

- Sur la base des programmes d'actions transmis par les associations, les recteurs d'académie établissent avec les associations des conventions territoriales. Un comité académique, présidé par le recteur, est chargé de la coordination, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des actions développées dans le cadre de la convention académique.

Pour l'exercice de leurs missions éducatives, et conformément au nouveau dispositif législatif et réglementaire, les associations peuvent poursuivre une politique de recrutement des personnels de l'Education nationale sous le statut du détachement.

Le soutien financier prévisionnel global du ministère de l'Education nationale en direction des huit associations éducatives complémentaires de l'enseignement public pourra atteindre 48,5 millions d'euros en 2009 et 49,5 millions d'euros en 2010.

Afin de concevoir le cadre partenarial permettant de définir le fonctionnement des activités des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public pour la période triennale 2011 à 2013, le ministère de l'Education nationale réunira les huit associations concernées dans les semaines à venir.

Xavier Darcos et les représentants associatifs, rappelant leur attachement commun à la construction d'un partenariat solide entre l'école et le monde associatif, sont animés d'une même volonté d'entretenir un dialogue régulier permettant le développement d'actions partagées dans l'intérêt premier de tous les enfants.

¹ Ligue de l'enseignement, Fédération générale des associations départementales des pupilles de l'enseignement public, Jeunesse au plein air, Office central de coopération à l'école, Eclaireuses et éclaireurs de France, Francas, Centres d'entrainement aux méthodes d'éducation active, Fédération des œuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale

Contact presse

MEN - Service de presse 01 55 55 30 10

Coordination des huit associations éducatives :

Jean-Marc Roirant 01 43 58 97 11

